

**C 18/2006**

Vevey, le 1er juin 2006

**Réponses de la Municipalité aux vœux concernant la gestion, exercice 2005**

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 147 ss du Règlement du Conseil communal, du 1<sup>er</sup> août 2000, modifié les 6 mars, 11 décembre 2003 et 2 septembre 2004, la Municipalité répond comme suit aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2005.

**DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Vœu n° 1 La Commission de gestion demande à la Municipalité d'étudier les moyens de décharger administrativement le Service culturel.



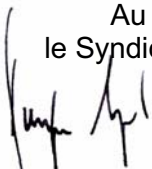
Réponse La Municipalité est consciente que la tâche administrative est lourde au Service culturel et qu'il y a lieu de prévoir l'augmentation du montant prévu à la ligne budgétaire 810.3012 "Salaires du personnel auxiliaire", afin de doter le Service d'une assistance administrative (achat de prestations externes).

Vœu n° 2 La Commission de gestion demande que soit rétablie la commission consultative municipale du RKC

Réponse A la création du Rocking Chair (RKC), un conseil des délégués a été institué et a suivi la mise en place de cet outil. N'ayant plus été convoqué depuis 2001/2002, il a été dissout.  
Lors de la dernière opération d'assainissement de la situation financière de cet espace et compte tenu des dysfonctionnements constatés dans sa gestion, il a été décidé d'examiner la mise en place d'un organe de contrôle, par exemple sur le modèle de celui qui a été institué pour le Théâtre de l'Oriental (comité de gestion dans lequel figurent un(e) délégué(e) municipal(e), le délégué à la culture et le chef de service des finances de la Ville), ou l'instauration d'une commission municipale.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1er juin 2006

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud